

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE DECHY**



Délibération N° 2024-03-04 BIS

Le **QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE** à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 08 Mars 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SZATNY.

Présents : Mesdames MOUY Estelle, TABAKA Corinne, ROGER Marie-France, PASTORET Monique, DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie, BEAREZ Corinne.
Messieurs SZATNY Jean-Michel, ZACCARDI Aldo, Monsieur AZEROUAL Lahcen.

Représenté : Monsieur JOOS Bernard (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY).

Absents, excusés : Mesdames : LEVRAY Claudine, WALQUAN Laëtitia,
Messieurs : GUERTIT Abdelaziz, BROCHARD Gérard.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

APPEL A PROJET PROPOSE PAR LA CAF POUR LE DISPOSITIF REAAP

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Centre Socio-Culturel a répondu à l'appel à projet R.E.A.A.P., 6, 12 ans (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) proposé par la C.A.F. fin Janvier 2024, au vu des délais impartis.

Le R.E.A.A.P. regroupe des actions qui visent à conforter à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et à accompagner ces derniers dans le lien à leur(s) enfant(s). Il s'appuie sur un diagnostic partagé et sur les échanges avec les parents du territoire. Ces actions s'adressent à toutes les familles.

Il signale que durant l'année 2024, différents ateliers parents/enfants seront à nouveau proposés un mercredi matin par mois, ainsi que des soirées familiales durant les vacances scolaires, des ciné-débats, des Thé-Parents. Seront également mis en place cinq groupes de parole dans l'année sur des thématiques diverses.

Le coût global de l'action est estimé à 8 009.57 € (alimentation + charges salariales). Si l'appel à projet est accepté par la C.A.F., cette dernière pourrait participer à hauteur de 80% du montant global.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

La Commission Administrative du C.C.A.S.,
A l'unanimité,

.../...

DONNE son accord pour la mise en place du dispositif R.E.A.A.P. au centre socio-culturel,

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à signer la convention et tout document se rapportant à cette affaire, si le projet est accepté par la CAF, en fonction de l'attribution des subventions attendues.

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2024-03-04 pour erreur matérielle.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 05 Juin 2024

Publié sur le site de la ville le 07 Juin 2024